

Siege Social: 53 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS. Correspondance et Dépôt : ZAC des Portes de l'Oise

Rue Henri Becquerel – Bat A7 60230 CHAMBLY Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674



WELE MECHATRONIC Co., LTD

Société d'alliance Stratégique TOYODA

Importateur France

CENTRE D'USINAGE « WELE » Type CV-1060

Depuis plus de 10 ans et fort de plus de 30 ans d'expérience dans la fabrication de centre d'usinage verticaux et à Portique .En 2006, soutenu par la société TOYODA (Centres Horizontaux), Cette nouvelle gamme de centre d'usinage permet sur un marché hautement concurrentiel de faire la différence, tant sur l'aspect technique et financier que sur l'aspect qualitatif. WELE a su à travers sa longue expérience, développer un centre d'usinage capable de répondre à une demande grandissante et concurrentielle de centre d'usinage d'occasion. Cette machine saura répondre aux besoins les plus exigeants pour un rapport qualité prix sans équivalence.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales

Clause de réserve de propriété: Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, ainsi que le droit de les reprendre jusqu'au paiement (loi n°80-335 du 15/05/1980). Ne

constitue pas un paiement au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Clause attributive de compétence: Toute contestations relatives au présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de Paris.



Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674

Conseils en investissement





Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674



BATI FONTE AVEC GUIDAGES LINEAIRES HIWIN.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales





MOTEUR BROCHE 11/15 KW S6:22 KW

> SUPPORT DANS LA FONDERIE PERMETTANT UNE ASSISE DU MAGASIN D'OUTIL.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales

Clause de réserve de propriété: Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, ainsi que le droit de les reprendre jusqu'au paiement (loi n°80-335 du 15/05/1980). Ne

constitue pas un paiement au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Clause attributive de compétence: Toute contestations relatives au présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de Paris.



Siege Social: 53 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS. Correspondance et Dépôt : ZAC des Portes de l'Oise

Rue Henri Becquerel – Bat A7 60230 CHAMBLY Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674

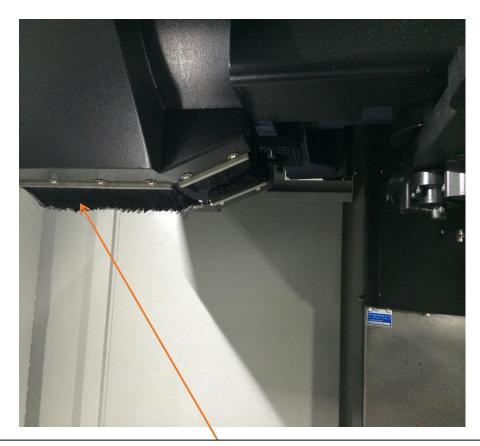
Conseils en investissement



BATI MACHINE FONTE

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales





BROSSES DE NETTOYAGE INTEGREES AU CHANGEUR D'OUTILS PERMETTANT DE GARDER DES OUTILS PROPRES EN MAGASIN.



Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674

SYSTEME DE REFRIGERATION DE BROCHE PERMETTANT UNE DUREE DE VIE IMPORTANTE DES ROULEMENTS.

ARROSAGE CENTRE BROCHE 20 BARS AVEC SYSTEME A DEUX CARTOUCHES EVITANT L'ARRET MACHINE EN CAS CHANGEMENT DE FILTRE.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales

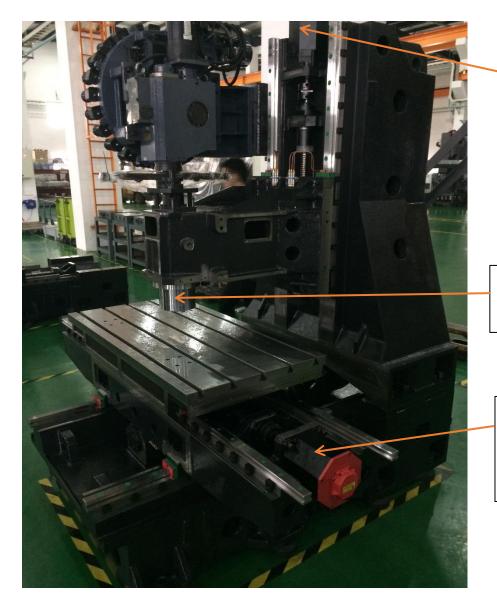


Siege Social: 53 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS.

Correspondance et Dépôt : ZAC des Portes de l'Oise Rue Henri Becquerel – Bat A7 60230 CHAMBLY

Port:0033607688674 Mail: LGMO95@orange.fr

Conseils en investissement



MOTEUR FREIN AXE Z, PERMETTANT UN EQUILIBRAGE PARFAIT DE LA TETE SANS DISPERSSION ALEATOIRE.

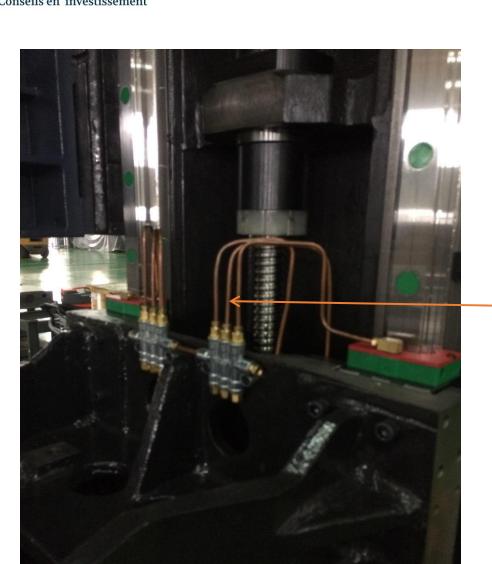
BROCHE 10000 TR/MIN AVEC ROULEMENTS FAG/NSK.

MOTEUR ALPHA AVEC CODEUR ABSOLU EVITANT LES PRISES D'ORIGINE APRES CHAQUE ARRET MACHINE.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales



Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674



GRAISSAGE CENTRALISE DES GLISSIERES EN CUIVRE.

Ci-après vous trouverez le détail de l'équipement complet de la machine

- Table: 1150 x 600 mm

Courses: 1020 x 600 x 600 mm

Poids admissible: 700 kg

Puissance broche: 11/15 kW

- Vitesse de broche: 10000 tr/mn

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales figurant ci-dessous et au verso.

rigitant d'uessous et du verso.

Clause de réserve de propriété: Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, ainsi que le droit de les reprendre jusqu'au paiement (loi n°80-335 du 15/05/1980). Ne constitue pas un paiement qui sens de la précente disposition la reprise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

constitue pas un paiement au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Clause attributive de compétence: Toute contestations relatives au présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de Paris.

Siège social : 53 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS - SAS au Capital de 2000€ RCS Paris 830060091 - APE 4690 Z - TVA Intracommunautaire : FR 68 830060091



Mail: LGMO95@orange.fr Port:0033607688674

- Changeur Random 24 postes BT 40

Déplacements rapides : 36/36/30 mm/mn

Equipement standard:

- CNC FANUC OIMD + LCD 10.4" + Manual Guide i
- Taraudage rigide
- Arrosage centre broche 20 bars
- Convoyeur à copeaux
- Moteur frein sur axe Z
- Pistolet de soufflage et de lavage
- Prédisposition au 4ème axe
- Cartérisation intégrale
- Système de réfrigération de broche

PRIX H.T. de 75990 €

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS LGMO 95, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute condition contraire serait donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à LGMO 95 quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Le cocontractant déclare expressément accepter les conditions générales

Clause de réserve de propriété: Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, ainsi que le droit de les reprendre jusqu'au paiement (loi n°80-335 du 15/05/1980). Ne

constitue pas un paiement au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Clause attributive de compétence: Toute contestations relatives au présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de Paris.